

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 04 JUIN 2021

PRÉSENTS : Mesdames Cécile JOURDAIN, Aline LAZZARINI, Annick MATTIA, Amandine PARSY, Françoise ROSTOUCHER, et Marie-Françoise VIGNOLLET, Messieurs Thierry BERNARD, Eric MAITRE, Sully MUSSARD, Cyril PELUD, Sébastien PELUD, Pierre RAMBAUD et Guy ROUYER

ABSENTS : Madame Immacolata REVERTE qui donne tous pouvoirs à Monsieur Eric MAITRE, Monsieur Allann D'ETTORRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric MAITRE.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09-04-2021.

Approuvé à l'unanimité (14 Voix)

2- Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

Madame le Maire rappelle que la Préfecture a approuvé l'agenda d'accessibilité programmé qui étale, après acceptation de report des travaux de la 2^{ème} phase de 2019 à 2021, la réalisation de la mise aux normes d'accessibilité des 7 établissements communaux recevant du public.

A ce jour, les travaux concernant la mise en accessibilité des bâtiments Mairie-école, local des boules et cimetière, ont été réalisés au titre de la 1^{ère} phase.

La 2^{ème} phase à réaliser s'attache aux 4 bâtiments restants : église, salle polyvalente, local football et restaurant Les Marronniers.

- Ces travaux sont éligibles aux fonds de concours mis en place par délibération en date du 8 avril 2015 par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) au profit de ses communes membres,
- Que le plan de financement de ces travaux pourrait s'établir comme suit :

*cout estimatif hors taxe de l'opération :		158 626,90
*subventions escomptées :	- solde DETR	28 386,00
	- solde DT	8 700,00
*fonds de concours de la CCPA		41 734,00
*autofinancement communal		79 906,90

Après en avoir délibéré, l'assemblée communale, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel des travaux précités,
- SOLLICITE l'aide de la CCPA pour un montant de 41 734,00 € au titre des fonds de concours attribués aux communes.

3- Approbation de modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

Madame le Maire explique que, par délibération du 6 mai 2021, le conseil communautaire a approuvé un projet de modifications des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Cette modification vise à régulariser plusieurs points, sans entraîner de nouveau transfert de compétence :

- Le retrait des statuts des définitions d'intérêt communautaire qui y figuraient encore, car l'intérêt communautaire est désormais modifiable par le conseil communautaire à la majorité qualifiée et non plus par la voie statutaire,
- Le retrait des statuts des notions de « compétences optionnelles » et « compétences facultatives » qui ont été supprimées par la loi du 27 décembre 2019. Les compétences sont désormais soit obligatoires, soit supplémentaires,
- L'ajout dans les statuts du soutien aux écoles de musique publiques labellisées dans le cadre du schéma départemental de développement des enseignements artistiques,
- L'ajout dans les statuts du soutien aux associations œuvrant à la promotion des usages numériques,
- La suppression des compétences liées à la mobilité car la communauté de communes continuera ses actions dans ce domaine dans le cadre d'une délégation de compétence de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ÉMET un avis favorable à la modification des statuts de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain

4- Création d'un site internet pour la commune

Madame le Maire explique qu'afin de promouvoir son image, la commune de BETTANT souhaite se doter d'un site internet Ce site doit permettre à terme de développer les relations et les échanges d'informations entre la commune, les associations et les différentes collectivités de son territoire et donner la possibilité aux administrés de mieux connaître l'activité de la commune.

Après le travail effectué en amont par la Commission Information, il a été décidé la création d'un site Internet avec l'aide de l'Association des Maires Ruraux de France et de Campagnol.fr

Un point sur la tarification est présenté. La maintenance et l'adhésion au site coûterait 220 € annuels pour un nombre de pages illimitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la création d'un site internet

5- Questions diverses.

Caméra de surveillance

L'Appel d'Offre est en cours d'attribution, les travaux d'installation pourraient débuter au 2^{ème} Semestre 2021

Accessibilité

La demande de subvention du Foot pour les travaux d'aménagement intérieur a été accordée par la FAFA. Par conséquent, la demande de subvention à la région AURA a été effectuée.

Voirie

Quelques points particuliers de voirie à traiter sont énumérés en conseil Municipal
Une intervention est prévue prochainement pour curer les EP (Eaux Pluviales) sur la route de Vaux. La campagne de curage du réseau sur les sites sensibles sera effectuée en même temps.

Arrosage des fleurs

Recherche de volontaires pour aider l'équipe municipale pour l'arrosage des fleurs.

Panneau Pocket

La mise en place de l'outil d'information panneau Pocket a débuté sur Bettant ; les informations des associations peuvent être annoncées sur ce site. C'est le secrétariat de mairie, ou Mesdames ROSTOUCHER et VIGNOLLET qui mettent à jour les informations. Panneau Pocket est accessible via l'application « PanneauPocket ».

Déploiement fibre

Nous avons rencontré les services du SIEA à 2 reprises pour le déploiement de la fibre
Un état des lieux des habitations pouvant être connectées a été réalisé par le SIEA et enrichi par les élus afin de déterminer le nombre d'armoires de distribution nécessaire, pour BETTANT. Une seule armoire devrait être suffisante ; elle sera installée sur la place de la mairie.

A l'issue des études, une information à la population aura lieu.

Les travaux pourraient débuter au 1er semestre 2022 pour une durée de 6 mois.

Une autre rencontre a été nécessaire pour l'implantation de l'Artère (arrive de la fibre), elle arrivera de Vaux-en-Bugey et effectuera une boucle Saint- Denis/Ambutrix/Vaux-en-Bugey/Bettant/Torcieu en évitant un maximum de tranchées dans la voirie récente
Cette artère devrait être réalisée entre fin 2021 et début 2022.

Une fois que chaque adresse aura sa fibre dédiée, chaque foyer pourra se rapprocher de son opérateur pour demander le raccord final.

Fin du conseil à 21h50

